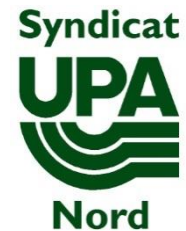


**MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR**  
**LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE**



**ET LES SYNDICATS UPA**  
**ACHIGAN-MONTCALM, L'ASSOMPTION – LES MOULINS ET NORD**



**À LA COMMISSION D'ENQUÊTE DU**  
**BUREAU D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR L'ENVIRONNEMENT**  
**(BAPE)**

**SUR LE PROJET DE LIGNE À 735 kV**  
**CHAMOUCOUANE-BOUT-DE –L'ÎLE**

DÉCEMBRE 2014

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>1</b>	<b>Présentation</b> .....	<b>3</b>
1.1	La Fédération de l'UPA de Lanaudière .....	3
1.2	Les syndicats locaux concernés.....	3
1.3	Le rôle de la FUPAL et des syndicats locaux en aménagement du territoire .....	4
<b>2</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>5</b>
<b>3</b>	<b>La démarche de consultation et de justification du projet</b> .....	<b>5</b>
<b>4</b>	<b>Un empiètement sur le territoire agricole</b> .....	<b>6</b>
<b>5</b>	<b>Des impacts majeurs sur les activités agricoles</b> .....	<b>6</b>
5.1	Productions animales.....	6
5.2	Productions végétales.....	7
5.3	Agrotourisme et activités à valeur ajoutée .....	8
5.4	Érablières.....	8
5.5	Foresterie.....	9
<b>6</b>	<b>Conclusion</b> .....	<b>9</b>

# 1 PRÉSENTATION

---

## 1.1 La Fédération de l'UPA de Lanaudière

Fondée en 1929, la Fédération de l'UPA de Lanaudière (FUPAL) poursuit toujours la même mission : défendre et promouvoir les intérêts professionnels, économiques et sociaux de la profession agricole lanaudoise. L'action de l'UPA de Lanaudière s'inscrit au coeur du tissu rural québécois et contribue à façonner le visage de la région à la fois au plan géographique, communautaire et économique.

Elle représente aujourd'hui 2 328 productrices et producteurs agricoles et regroupe cinq syndicats locaux ainsi que seize syndicats ou groupes spécialisés. Elle épouse intégralement le territoire de la région administrative de Lanaudière.

L'UPA est une structure démocratique dont la force réside dans la participation des productrices et des producteurs agricoles. Avec l'UPA, les agriculteurs et agricultrices de Lanaudière, de même que les producteurs forestiers, se sont donné un outil qui leur permet de maîtriser leur destin. Ils sont fiers de travailler collectivement à la noble tâche de cultiver et de nourrir le Québec, tout en contribuant significativement à son développement durable.

## 1.2 Les syndicats locaux concernés

Les syndicats locaux de l'UPA regroupent les producteurs et productrices en fonction de leur situation géographique. Ils forment un lieu de concertation de la structure générale et spécialisée de l'Union des producteurs agricoles. En effet, les administrateurs des syndicats spécialisés (par production), résidant sur le territoire, sont aussi administrateurs du syndicat local à titre de représentants de leur spécialité (production). Les syndicats locaux ont pour but de promouvoir, de défendre, ainsi que de développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de leurs membres.

Le présent projet de ligne 735 kV touche trois syndicats locaux :

Syndicat	Nombre de producteurs*	MRC	Municipalités affectées**
UPA Nord	301	Matawinie	St-Alphonse, Ste-Marcelline, Rawdon
UPA Achigan-Montcalm	686	Montcalm	Ste-Julienne, St-Calixte, St-Lin-Laurentides
UPA L'Assomption–Les Moulins	354	L'Assomption Les Moulins	Terrebonne, Mascouche

\*Fédération de l'UPA de Lanaudière, données au 27 octobre 2014

\*\*Hydro-Québec, Carte 7-5 : Solution proposée dans la partie sud de Lanaudière, décembre 2013

Le syndicat UPA L'Assomption–Les Moulins couvre les deux MRC du sud de la région, lesquelles font partie de la Communauté métropolitaine montréalaise (CMM). On trouve dans ce secteur une agriculture périurbaine avec ses enjeux propres, notamment le respect de l'intégrité du territoire agricole dans un contexte de pression démographique importante.

Parmi les multiples enjeux de ce secteur géographique, notons d'ailleurs l'objectif du Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) visant à augmenter de 6 % la superficie des terres cultivées, notamment par la récupération des terres en friches.

La MRC Montcalm est confrontée, elle aussi, à l'enjeu d'un développement résidentiel, sans véritable noyau urbain et aux frais de la zone agricole permanente. Dans la MRC Matawinie, on subit sensiblement les mêmes contraintes avec l'implantation de lieux de villégiatures disparates, à l'extérieur des périmètres urbains. Bien que la Matawinie apparaisse comme un grand territoire, rappelons que seulement 6,4 % du territoire municipalisé est zoné agricole.

Le territoire de ces trois syndicats présente une activité agricole dynamique. Les producteurs agricoles sont des gestionnaires d'entreprises, générant une activité économique majeure entretenant, de manière durable, une réelle vitalité économique en région via de nombreux fournisseurs locaux.

Selon les plus récentes données de Statistiques Canada (recensement 2011), on parle ici d'investissements pour le fonctionnement des entreprises, année après année, de 506 M\$ pour les producteurs agricoles de la région de Lanaudière, dont 76 M\$ en Matawinie, 155 M\$ dans Montcalm et de 47 M\$ dans le secteur L'Assomption-Les Moulins.

### **1.3 Le rôle de la FUPAL et des syndicats locaux en aménagement du territoire**

#### *Envers des institutions provinciales, telles qu'Hydro-Québec*

Devant un projet majeur d'une institution gouvernementale, la Fédération régionale de l'UPA et ses syndicats affiliés sont interpellés au tout début des consultations afin de donner l'opinion et les recommandations du milieu agricole.

#### *Envers la CPTAQ*

Considérant que le nouveau tracé de la ligne électrique 735 KV ainsi que le poste Judith-Jasmin se retrouvent en zone agricole permanente<sup>1</sup>, le promoteur devra recevoir une autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

Avec l'avis des syndicats locaux concernés, la FUPAL intervient officiellement dans le processus en émettant sa recommandation à la CPTAQ en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole.

Si ce projet va de l'avant, l'Union des producteurs agricoles aura donc l'obligation de fournir son avis en fonction de différents critères de la Loi. Dans tous les cas, un demandeur doit prouver à la CPTAQ qu'il n'a pu éviter d'empiéter en zone agricole, et qu'il le fait avec le moins d'impacts possibles.

#### *Envers les instances municipales*

Enfin, les syndicats locaux ont rôle de représentation de l'agriculture au niveau de leur MRC. Ces dernières années, à travers la démarche menant à l'élaboration d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA), toutes les MRC sont appelées à un exercice unique de concertation et de planification, de concert avec les intervenants du milieu, notamment avec le monde agricole.

À cet effet, les syndicats locaux et la FUPAL donnent leur avis sur les schémas d'aménagement et plus précisément sur les usages permis en zone agricole. L'avenir de l'agriculture et de la foresterie dans l'économie globale de leur territoire en est l'enjeu.

---

<sup>1</sup> Il faut rappeler qu'à peine 2 % de la superficie totale du Québec est propice à l'exercice de l'agriculture. Cette base territoriale de la pratique de l'agriculture incluant les secteurs boisés est limitée et non renouvelable. Il s'agit donc d'un patrimoine collectif précieux qui doit être protégé.

## 2 INTRODUCTION

---

Nous présentons ici notre position de manière conjointe avec les syndicats locaux dont le territoire est concerné par le projet.

La FUPAL a déjà eu à se prononcer à différentes étapes du projet de ligne 735 kV jusqu'à présent. Nous savons que le projet a beaucoup évolué.

Le projet apporte des contraintes majeures à l'agriculture. Nous tenons à attirer votre attention sur le processus de consultation qui fait en sorte que c'est très difficile de bien cerner les impacts à l'agriculture au moment où l'on est consulté. Certains aspects du projet, comme par exemple le poste Judith-Jasmin, qui arrive pas mal « sur le tard », et sur une superficie plus grande que les besoins, nous forcent à nous questionner sur la justification réelle du projet.

En conséquence, dans le but de protéger l'agriculture dans son ensemble, **la Fédération de l'UPA de Lanaudière s'oppose au présent projet de ligne 735kV dans Lanaudière.**

## 3 LA DÉMARCHE DE CONSULTATION ET DE JUSTIFICATION DU PROJET

---

Nous apprécions tout d'abord avoir fait partie des premiers intervenants à avoir été consultés. Bien que cette démarche fût parfois difficile avec la précision des éléments fournis, nous croyons que consulter les intervenants du milieu permet, dans une certaine mesure, d'orienter les projets au mieux afin que ceux-ci soient bien intégrés au territoire.

Depuis octobre 2010, Hydro-Québec a eu des échanges avec la FUPAL concernant le projet Chamouchouane-Bout-de-l'île. Dès lors, différents tracés étaient proposés, scénarios cartographiés par certains « corridors », faisant parfois plus de 10 km de large. On peut facilement en déduire que l'information alors fournie rendait difficile une véritable analyse de l'impact du projet sur le milieu et sur les activités agricoles.

En effet, il nous était demandé de faire un choix quant au corridor optimal prenant en compte le milieu agricole. Mais qui dit que ces corridors étaient vraiment ceux de moindre impact? Pour preuve, soulignons que le présent tracé proposé ne fait pas partie des propositions qui nous avaient été soumises au départ.

D'autre part, comme le MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation), nous relevons le fait que la nouvelle variante « Judith-Jasmin » n'ait pas été soumise à aucune consultation, comme c'est le cas habituellement avant le dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement.

Comment expliquer que cette nouvelle composante, soi-disant « nécessaire », soit présentée 5 ans plus tard? D'une superficie envisagée de 42 hectares située en pleine zone agricole, ce nouveau poste (variante portée à notre connaissance pour la toute première fois en juillet 2014), nous interpelle grandement sur la nécessité et l'orientation réelle du projet Chamouchouane-Bout-de-l'île.

Prenant en compte l'évolution du projet au fil des consultations jusqu'à présent, et considérant les méthodes de consultation utilisées pouvant semer le doute, et finalement tenant compte du niveau d'analyse de toutes les technologies disponibles en 2014, la démonstration que ce projet de ligne soit « essentiel » nous apparaît fort questionnable.

## **4 UN EMPIÈTEMENT SUR LE TERRITOIRE AGRICOLE**

---

En plus de l'empiètement de pylônes sur près de 200 km du territoire de la région Lanaudière, le projet comprendrait le poste Judith-Jasmin dans un secteur agricole dynamique qui, à lui seul, hypothéquerait près de 42 hectares, une superficie dont le potentiel serait perdu à jamais.

Le poste Judith-Jasmin ne demanderait apparemment que 16 hectares pour la construction du poste, mais Hydro-Québec souhaite en obtenir jusqu'à 42 hectares pour le futur. Pourquoi demander une superficie aussi grande? De surcroît, pourquoi ce projet de poste doit-il obligatoirement se situer en zone agricole, alors qu'il y a des centaines d'hectares déjà disponibles en zone blanche à proximité?

De plus, la configuration du poste vient créer des « bouts de terre », superficies enclavées risquant de contribuer au phénomène de spéculation, dans un milieu « fortement urbanisé, ou en voie de l'être », comme le souligne Hydro-Québec dans sa correspondance du 29 juillet 2014 aux citoyens concernés par le projet.

Qui plus est, la déviation de ligne à l'Est dans le secteur Terrebonne-Lachenaie longeant le Carrefour des fleurs se trouve à être justement une ancienne friche remise en culture de céréales. On y détruit ainsi tous les efforts investis qui ne « viennent pas aider » à l'augmentation de 6 % de la superficie des terres cultivées sur le territoire de la CMM.

Donnant aux terres agricoles le qualificatif de « ceinture verte », c'est un peu comme si on retirait les « poumons » de la ville. En plus des terres agricoles, on peut se poser la question : Le territoire québécois et ses grands espaces doivent-ils servir d'autoroute pour l'exportation d'énergie?

Le territoire agricole constitue le coffre à outils des producteurs agricoles et le garde-manger des Québécois. Amputer ce territoire reviendrait donc à enlever ce coffre à outils. Gardons donc en tête qu'une telle infrastructure viendrait grandement affecter et limiter le potentiel agricole d'une région entière.

Considérant que le territoire de Lanaudière est passablement déjà assez couvert de lignes électriques, nous espérons qu'en 2014, nous ayons en mains toutes les technologies pour éviter une ligne 735 kV supplémentaire, laquelle occasionnerait au passage, des impacts majeurs sur l'agriculture.

## **5 DES IMPACTS MAJEURS SUR LES ACTIVITÉS AGRICOLES**

---

### **5.1 Productions animales**

Trois entreprises laitières subiraient directement les impacts de nouveaux pylônes sur leurs propriétés, de même que sept centres équestres. De plus, plusieurs autres bâtiments d'élevage (lait, porc, bovins) à proximité (500 m) seraient soumis à l'augmentation des champs électromagnétiques, lesquels risquent d'augmenter les tensions de sols via le réseau de distribution et conséquemment les problèmes de tensions parasites.

Comme présenté par le MAPAQ en première partie d'audience du BAPE, on peut répertorier des cas d'induction de champs magnétiques entre les lignes de transport et les lignes de distribution quand celles-ci se longent parallèlement sur plus de 1 km. Selon la qualité des

mises à la terre des lignes, et suivant la résistance du sol (selon sa nature), le courant se disperserait alors comme « une tache d'huile ».

On peut facilement comprendre que les tensions parasites sont de véritables cauchemars pour les producteurs qui sont aux prises avec de tels phénomènes. Les tensions parasites s'expliquent par une différence de potentiel (voltage), tension électrique qui « passe » alors littéralement dans les animaux. Par exemple, pour un producteur de lait, la situation peut occasionner pour son troupeau :

- nervosité des animaux et baisse de production laitière,
- un stress affectant le système immunitaire des vaches laitières et des animaux de remplacement,
- baisse de consommation d'eau,
- comptage leucocytaire élevé (> 300 000 CS/ml),
- mammites plus fréquentes et qui reviennent,
- reproduction difficile (taux de saillies et mortalité embryonnaire),
- traite plus longue et inégale (la vache essaie de décrocher les trayeuses),
- état de chair difficile à maintenir (les animaux maigrissent).

Il est bien connu qu'un certain pourcentage des cas de tensions parasites provienne du réseau d'Hydro-Québec. Les phénomènes indésirables de ces cas problèmes apparaissent très longs et fort ardues à résoudre.

Ainsi, après d'importants investissements en temps, en énergie et en équipement pour contrer les problématiques électriques vécues, certains producteurs doivent attendre longuement des avis d'experts pour confirmer que leur gestion et leur appareil de production ne sont nullement en cause. Nous avons l'exemple concret d'une entreprise endurent ce genre d'inconvénients de ces problèmes depuis plus de cinq ans déjà.

La production agricole est confrontée à des normes de qualité évolutives et de plus en plus exigeantes. En contrepartie, nous pourrions nous questionner sur la rectitude et l'actualité des normes de tension sur le réseau, lesquelles datent des années 80. Pourquoi tolère-t-on encore de nos jours un certain pourcentage de problèmes provenant du réseau électrique?

Rappelons qu'à son conseil d'administration du 5 décembre 2012, le Conseil des Producteurs de lait de Lanaudière a demandé au gouvernement du Québec de reconsidérer et de justifier la pertinence du projet de ligne 735 kV. Cette instance a également demandé à Hydro-Québec, qu'advenant la mise en place de telles lignes, de faire en sorte que celles-ci soient installées à un minimum de 1 km de tout élevage agricole existant. Les Producteurs de lait du Québec ont ensuite apporté leur appui à cette requête.

Venir ajouter une nouvelle ligne ne viendrait sûrement pas aider cette problématique bien connue. Un producteur agricole, travaillant déjà avec tous les risques impondérables de la nature, n'a sûrement pas besoin de risques additionnels. Surtout quand il s'agit de risques connus, prévisibles et évitables.

## **5.2 Productions végétales**

Le tracé proposé traverserait au moins une bleuetière, une fraisière, de même que des gazonnières du côté de Terrebonne, en plus de passer chez des entreprises de productions animales cultivant déjà des grandes cultures et des fourrages pour les besoins alimentaires de leur troupeau. Rappelons également que la déviation de ligne dans le secteur Terrebonne-Lachenaie se trouve à être une ancienne friche justement remise en culture de céréales.

Concrètement, pour un agriculteur, des pylônes dans un champ, ça signifie :

- des pertes directes de revenus puisque des superficies cultivables sont retirées,
- de la compaction de sol,
- devoir les contourner avec les machineries,
- adapter son outillage en conséquence pour l'irrigation,
- des dommages aux réseaux de drainage souterrain,
- donner un droit de passage à autrui sur sa propriété.

### **5.3 Agrotourisme et activités à valeur ajoutée**

La plus récente variante du projet de ligne électrique de 735 KV se trouve en bonne partie dans un milieu agricole dynamique où l'on trouve des productions agricoles à forte valeur ajoutée, dont au moins une ferme agrotouristique, deux fermes autocueillettes de petits fruits et des gazonnières. Notons aussi deux entreprises certifiées biologiques de lait et céréales.

Les entrepreneurs font des investissements additionnels pour mettre en place de tels volets de différenciation sur leur entreprise. Le meilleur exemple serait l'agrotourisme, qui génère des retombées économiques majeures dans Lanaudière. Les effets du projet de ligne seraient dévastateurs pour ce secteur économique. Une infrastructure aussi imposante viendrait évidemment affecter le paysage agricole. Or, les activités agrotouristiques reposent directement sur les atouts des paysages régionaux. Une ligne 735 kV supplémentaire, c'est hypothéquer tout ce potentiel naturel contribuant à dynamiser et à valoriser Lanaudière.

D'autre part, les cultures sous régie biologique courent le risque d'être contaminées par l'utilisation de phytocides contrôlant la végétation dans les emprises à proximité des parcelles cultivées. Même si des moyens sont pris par Hydro-Québec pour éviter la dérive sur les cultures horticoles et biologiques, la présence d'une ligne s'ajoute aux contraintes avec lesquelles les producteurs agricoles doivent déjà manœuvrer au quotidien.

### **5.4 Érablières**

Toutes les variantes de tracés développées jusqu'à présent par Hydro-Québec traversent des érablières exploitées ou potentiellement exploitables. En première partie d'audience du BAPE, Hydro-Québec mentionnait d'ailleurs que plusieurs érablières à potentiel acéricole ont été recensées le long de l'Autoroute 25, selon le plus récent projet de tracé.

On peut estimer que le tracé prévu toucherait une dizaine de propriétaires d'érablières sous contingent, soit directement en production. Une érablière en production, c'est le gagne-pain des producteurs acéricoles. Une fois les arbres coupés sous les lignes hydroélectriques, le potentiel acéricole est perdu à jamais et la région est amputée de contingent acéricole.

L'industrie acéricole québécoise, afin d'éviter les surplus, s'ajuste à la demande par un mécanisme de contingentement de la production. Contrairement à d'autres productions sous contingent, le contingent acéricole est attaché physiquement à l'érablière, donc directement lié au potentiel économique de la région Lanaudière. Amputer des superficies sous contingent contribue donc à diminuer le potentiel économique de la région.

Notons également que la production acéricole est souvent aussi une production complémentaire et permet d'apporter un revenu d'appoint à plusieurs producteurs.

Les érablières sont une richesse du Québec et elles doivent être protégées. Lors de son assemblée générale annuelle du 7 février 2013, le Syndicat des producteurs acéricoles de



Lanaudière s'est opposé à ce qu'une nouvelle ligne à 735 kV traverse des érablières exploitées ou potentiellement exploitables. Par la suite, le Syndicat a reçu un appui de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, également préoccupée par les impacts majeurs que causera ce projet sur les érablières du secteur touché.

## 5.5 Foresterie

On estime à 500 hectares les superficies forestières qui seraient détruites, selon les données de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de Lanaudière. Le tracé toucherait directement plusieurs producteurs de bois, lesquels investissent chaque année argent et effort dans la gestion et l'amélioration de leurs boisés.

La foresterie, c'est aussi les produits forestiers non ligneux (un secteur en émergence), de même que des activités structurantes contribuant à l'occupation dynamique de tout le territoire de Lanaudière. Suivant le portrait économique de la Fédération des producteurs forestiers du Québec, le chiffre d'affaires de la forêt privée dans Lanaudière en 2012 a été de 6,8 M\$ (avant la transformation de la matière première).

L'État fournit un levier d'action en aménagement forestier privé puisque c'est un secteur qu'il souhaite durable. Il y a là incohérence : un producteur ayant bénéficié de subventions d'aménagement sur des superficies sous le projet de ligne, serait alors forcé de rembourser ce soutien de l'État. Ne s'agit-il pas là de gaspillage, tant pour le producteur que pour l'État? Autant que le gouvernement, le producteur a investi, et perdu. Il perd en plus des superficies en production, sa source de revenus.

Enfin, en plus d'être des filtres naturels, les arbres sont essentiels dans la lutte aux changements climatiques puisqu'ils contribuent à réduire les gaz à effet de serre. Nous croyons que le Québec se doit d'être cohérent avec sa vision dans ce domaine, tant avec ses forêts publiques qu'avec ses forêts privées.

## 6 CONCLUSION

---

Comme nous avons pu le démontrer, le territoire agricole est le coffre à outils des producteurs agricoles. Ce projet s'avère selon nous **un empiètement injustifié sur le territoire agricole**. La démarche de consultation du milieu depuis cinq ans nous interpelle grandement sur le besoin et l'orientation réels d'Hydro-Québec quant à ce projet.

L'Union des producteurs agricoles se doit d'être le gardien des terres agricoles, un patrimoine collectif précieux qui doit être protégé. Rappelons-le : à peine 2 % de la superficie totale du Québec est propice à l'agriculture. Comme société québécoise, nous ne devons pas permettre l'aménagement d'une autoroute de lignes électriques dans notre zone agricole permanente. L'État québécois ne devrait-il pas plutôt travailler à optimiser l'efficacité énergétique et à investir en nouvelles technologies plus vertes?

Le présent projet aura des **impacts majeurs sur l'agriculture**. Nous avons présenté plus tôt les répercussions importantes que ce projet engendrerait sur les productions animales et végétales, aux érablières, à la foresterie, au potentiel agrotouristique ainsi que sur les nombreuses activités agricoles à valeur ajoutée. Il nous apparaît donc impossible de justifier de tels dommages et inconvénients aux activités agricoles par l'installation de nouvelles infrastructures de ce genre.